



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 27 avril 2021 — N° 183

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 13 h 42.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lefebvre (Arthabaska) fait une déclaration afin d'encourager M. William Cloutier, finaliste de l'émission de télévision Star Académie.

Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le succès de la campagne de financement de La Fondation de la Pointe-de-l'Île pour la persévérance scolaire.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner la mise sur pied du Marché public du Saiso.

Mme St-Pierre (Acadie) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Dikran Arouchian, activiste et défenseur de la cause arménienne.

27 avril 2021

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin d'inviter le gouvernement à constater la crise du logement.

M. Ouellet (René-Lévesque) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de la Table régionale des organismes communautaires de la Côte-Nord.

À 13 h 49, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 04.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 197 concernant la tenue d'états généraux sur l'adaptabilité de la société québécoise au vieillissement de la population, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 18 février 2021 par M. LeBel (Rimouski);

(Dépôt n° 2505-20210427)

La réponse à la question écrite n° 212 concernant l'accès aux denturologistes pour les prestataires de l'aide financière de dernier recours, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 16 mars 2021 par M. LeBel (Rimouski);

(Dépôt n° 2506-20210427)

27 avril 2021

La réponse à la question écrite n° 222 concernant l'état d'avancement de l'implantation du programme de dépistage de la surdité dans les centres hospitaliers et les maisons de naissance du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 25 mars 2021 par Mme Montpetit (Maurice-Richard);

(Dépôt n° 2507-20210427)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 1^{er} avril 2021 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) concernant la gratuité des soins de santé dentaires;

(Dépôt n° 2508-20210427)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 1^{er} avril 2021 par M. Lemay (Masson) concernant la déclaration d'une journée nationale du deuil animalier.

(Dépôt n° 2509-20210427)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 20, 21 et 22 avril 2021, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives;

(Dépôt n° 2510-20210427)

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 9, 11, 16 et 18 février, les 9, 11, 16, 18, 23, 25 et 30 mars ainsi que les 1^{er}, 13, 15, 20 et 22 avril 2021, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 84, Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2511-20210427)

27 avril 2021

Dépôts de pétitions

Mme Labrie (Sherbrooke) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 287 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une réforme de l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violences conjugales.

(Dépôt n° 2512-20210427)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le rôle fondamental des lanceurs d'alerte dans la protection de l'intérêt des Québécois, notamment des plus vulnérables;

QU'elle rappelle les paroles du ministre de la Santé, selon lesquelles « l'omerta dans le réseau de la santé, c'est terminé »;

QU'elle demande au gouvernement de donner suite à la motion adoptée à l'unanimité le 2 février 2021 qui visait l'adoption de mesures pour protéger des risques de représailles les professionnels en soins du réseau de la santé et les cadres qui dénoncent les situations inacceptables et les actes répréhensibles dont ils sont témoins;

27 avril 2021

QU'elle souligne que le fait de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne est un geste répréhensible reconnu au sens de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 959 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec Mme Hivon (Joliette), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau), propose :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme le rôle fondamental des tribunaux et de l'Assemblée nationale dans une société démocratique;

QU'elle rappelle que le principe de la séparation des pouvoirs vise à permettre à chacune des composantes de l'État de jouer son rôle en étant à l'abri de l'empiètement sur ses compétences exclusives par l'autre;

QUE, dans ce contexte, elle rappelle que les privilèges parlementaires, protégés constitutionnellement, garantissent à l'Assemblée nationale sa pérennité, sa souveraineté et son indépendance et qu'ils protègent ses travaux contre toute ingérence;

27 avril 2021

QU'elle affirme son droit de déterminer elle-même les règles applicables dans le cadre des délibérations parlementaires, ce qui comprend le droit d'exiger que les membres y prennent part à visage découvert, sauf dans certaines circonstances particulières, notamment en raison d'un motif de santé ou d'un handicap;

QUE l'Assemblée nationale affirme l'importance de respecter, dans l'organisation de ses travaux, les droits fondamentaux des élus, tels que garantis par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 960 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 37^e édition du Mois de l'autisme célébré cette année sous le thème « Le respect de la diversité, ça nous allume »;

QU'elle rappelle que cet événement vise à sensibiliser la population face à l'autisme, aux besoins des personnes autistes et à leur entourage;

QU'elle encourage la population à faire preuve de solidarité et d'inclusion et de célébrer nos différences et notre diversité;

27 avril 2021

QU'elle constate que la pandémie a eu un impact considérable pour les personnes autistes et leurs familles;

QU'elle rappelle que les besoins des personnes autistes sont importants et que les retards creusés par la pandémie auront des impacts à long terme sur ces personnes;

QU'enfin, elle demande au gouvernement de prévoir des ressources additionnelles et d'investir les sommes nécessaires afin d'intervenir rapidement auprès des personnes autistes et ainsi récupérer les retards causés par la pandémie.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 961 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Derraji (Nelligan), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le droit de manifester à tous les citoyens et citoyennes du Québec;

QUE l'Assemblée reconnaisse le droit à la santé et à la sécurité du personnel soignant dans les centres de vaccination;

QUE l'Assemblée reconnaisse le droit à la santé et à la sécurité aux nombreuses personnes qui ont besoin du vaccin contre la COVID-19 et qui ont envie de se faire vacciner en paix;

27 avril 2021

QU'elle en appelle au sens des responsabilités de l'ensemble des citoyens et citoyennes du Québec afin que l'exercice du droit de manifester ne s'exerce pas à l'encontre du droit à la santé et à la sécurité du personnel soignant et des usagers et usagères des centres de vaccination;

QUE l'Assemblée nationale demande aux citoyens et citoyennes du Québec d'exercer ce droit dans le respect de toutes les mesures sanitaires en vigueur tel que recommandé par la Santé publique.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 962 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Montpetit (Maurice-Richard), Mme Richard (Duplessis) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'élargir aux CHSLD privés non conventionnés l'arrêté ministériel prévoyant un dépistage trois fois par semaine pour les travailleurs de la santé non vaccinés qui côtoient des patients dans ces établissements.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

27 avril 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 963 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2021-2022 du volet « Enseignement supérieur » du portefeuille « Enseignement supérieur »;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2021-2022 du volet « Transports » du portefeuille « Transports »;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude des crédits budgétaires 2021-2022 du volet « Justice » du portefeuille « Justice »; puis afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2021-2022 du volet « Lutte contre l'homophobie et la transphobie » du portefeuille « Justice ».

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, il convoque

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2021-2022 du volet « Protection des consommateurs » du portefeuille « Justice »;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude des crédits budgétaires 2021-2022 du volet « Finances » du portefeuille « Finances ».

27 avril 2021

À 15 h 04, conformément à l'article 282 du Règlement, M. le président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 28 avril 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

27 avril 2021

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 959)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Samson (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)

27 avril 2021

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec Mme Hivon (Joliette), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau) :

(Vote n° 960)

(Identique au vote n° 959)

Sur la motion de Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 961)

(Identique au vote n° 959)

Sur la motion de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Derraji (Nelligan), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau) :

(Vote n° 962)

(Identique au vote n° 959)

27 avril 2021

Sur la motion de Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Montpetit (Maurice-Richard), Mme Richard (Duplessis) et M. Ouellette (Chomedey) :

(Vote n° 963)

(Identique au vote n° 959)
